

## Edito de Michel COULOMB



Les 9 et 16 mars vous allez voter pour élire le nouveau conseil municipal de Fayence, qui à son tour élira le Maire.

J'ai l'honneur et le plaisir de conduire la liste "Agir plus ensemble" constituée d'hommes et de femmes dont l'objectif premier est de servir ce magnifique village que nous affectionnons particulièrement.

Depuis plusieurs années je me prépare à cette échéance et c'est conscient des difficultés qui m'attendent mais surtout du formidable challenge et des enjeux que cela représente que je vous présente ce programme dont la seule ambition est de rendre Fayence et le Pays de Fayence plus solidaires, plus généreux, plus créatifs et plus accueillants.

Ce programme est le fruit d'un long travail de proximité, de rencontres avec des dizaines de personnes, des associations, des acteurs locaux du développement et surtout d'un travail collectif avec mes colistiers.

Au-delà même du programme, ce que je souhaite pour Fayence, c'est une autre méthode de gestion de la commune, avec beaucoup plus de clarté, de transparence où chacun peut avoir le même niveau d'information, où chacun de ceux qui le souhaitent peut participer à la vie communale et intercommunale.

La qualité de vie et la notion de développement durable sont au centre de nos projets et conduiront nos actions durant les 6 années à venir.

Fayence et le Pays de Fayence sont **en mouvement**, ils doivent se tourner résolument **vers l'avenir** et confier cette mission à des femmes et des hommes capables d'en garder la maîtrise ; l'équipe qui m'entoure a les qualités, les compétences et la complémentarité souhaitée et avec vous, **en AGISSANT PLUS ENSEMBLE nous atteindrons nos objectifs.**

### 1A - PROXIMITE

#### 1 - 1 Services directs

Créer un système performant, pris en charge par un Adjoint au Maire, à L'ECOUTE de vos ATTENTES, de vos BESOINS et de vos SOUHAITS.

Garantir par ce système le traitement et le suivi systématique des demandes enregistrées et Permettre à chacun d'être informé de l'état d'avancement de son dossier.

#### 1 - 2 Commerces

Valoriser l'activité économique de Fayence en établissant de bonnes règles relationnelles avec les Acteurs Economiques Locaux.

Utiliser et mettre en œuvre le plan FISAC (aménagement du cœur du village).

Rendre les commerces périurbains plus accessibles.

Aider au maintien des commerces et des services au centre du village.

Encourager les commerçants dans leurs démarches associatives afin qu'ils aient un espace commun de réflexion.

#### 1- 3 Marchés

Organiser le marché pour qu'il soit attractif toute l'année.

### 1B – COMMUNICATION

Informier régulièrement les administrés et rendre compte des actions de la vie communale à travers des réunions publiques semestrielles de compte rendu de mandat et un bulletin municipal trimestriel ; ce bulletin sera ouvert à l'opposition et aux associations.

Mettre en place un accueil personnalisé du nouvel arrivant et création d'un livret d'accueil.

Installer des panneaux d'informations numériques en différents lieux du village.

Favoriser les rencontres informelles de terrain en présence du Maire.

### 1C – NOUVELLES TECHNOLOGIES

Inscrire désormais l'évolution du système d'information de la Municipalité dans le cadre d'une vision à long terme (schéma directeur) afin d'arriver à un ensemble structuré, homogène et à la cohérence de l'ensemble.

Développer l'usage des nouvelles technologies pour simplifier la vie des administrés, améliorer la transparence et l'efficacité de l'action de la Municipalité, enfin valoriser la commune, ses acteurs (commerces, associations...) et ses initiatives.

## 2 - RENOVATION DE LA VILLE

---

### 2 - 1 Développement

Définir un projet d'aménagement et de développement durable à partir du diagnostic de la commune.

Conduire l'élaboration du PLU (Plan Local d'Urbanisme) communal en parallèle et cohérence avec l'élaboration du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) défini par la communauté de commune.

Mettre en œuvre les modifications nécessaires à l'adaptation du POS de 1991 aux nouvelles règles et contraintes d'urbanisme local et national, ainsi qu'à la prise en compte des dérogations permettant de régler les situations de fait de certains périmètres bâtis.

### 2 - 2 Urbanisme

Définir les perspectives d'urbanisation et d'équipement cohérentes, maîtrisées et progressives.

Prévoir une urbanisation harmonieuse où la qualité de vie sera préservée.

Maintenir et Créer des espaces verts dans les zones déjà urbanisées comme dans les projets d'urbanisations.

Prioriser les zones déjà urbanisées et aménagées.

Intégrer un volet "développement durable" dans tout projet de construction.

### 2 - 3 Aménagement

Saisir les opportunités pour reconstituer le patrimoine foncier communal.

Développer le patrimoine immobilier communal.

Sécuriser les lieux publics, voiries, accès piétons et parkings.

Réaménager et mettre aux normes le marché de la place de l'église.

Construire ou réaménager des toilettes dans le village.

Embellir l'ensemble de la commune.

### 2 - 4 Environnement

Protéger les espaces naturels et agricoles.

Préserver la ressource naturelle et unique d'eau et en Rechercher d'autres.

Développer toutes les mesures d'économie de l'eau.

Aider au développement de l'agriculture non intensive et biologique.

Instaurer un règlement communal et intercommunal d'affichage publicitaire.

Défendre l'activité vol à voile sur l'aérodrome.

Elaborer un plan d'exposition au bruit.



### 2 - 5 Patrimoine

Conforter la restauration de l'église Saint Jean Baptiste.

Mettre en valeur les richesses de la commune, rues, places, portes de ville, lavoirs, espaces verts, moulins, murailles et cellules encore existantes du château.

Restaurer, mettre en valeur et rendre accessibles les archives communales.

Favoriser tout projet de réhabilitation et de mise en valeur du patrimoine historique local: cabanons de vigne, vestiges et sites archéologiques, etc.

Préserver et valoriser la source et le canal du Ray.

### 2 - 6 Liaisons et déplacements

Faciliter les déplacements à vélo et à pied.

Réaliser une gare routière et des arrêts de bus sécurisés.

Rechercher des partenariats publics/privés afin de compléter la demande individuelle de déplacement.

Renforcer les liaisons entre les différents quartiers de Fayence.

Aménager et développer les sentiers de randonnée.

## 3 - TRAVAUX

---

### 3 - 1 Gestion - programmation

Organiser les priorités des Travaux en fonction des Projets d'Urbanisation et des manques existants dans certains Quartiers.

Organiser les Marchés pour que ceux-ci soient accessibles aux Entreprises locales.

MORALISER les attributions des Marchés.

### 3 - 2 Grands ouvrages

S'assurer à toutes les phases de réalisation des projets que les engagements pris contractuellement sont respectés afin de préserver les qualités prévues et la maîtrise des coûts.

### 3 - 3 Voiries, réseaux et chemins

Assurer la COHERENCE des choix d'extension en amont des Projets d'Urbanisation.

Assurer le bon fonctionnement des réseaux existants.

Etudier la pertinence de mise en place de Bassins d'Orages utilisables comme réserves d'Eau Incendie, d'Irrigation et, comme régulateur des ruisseaux principaux.

Réactualiser les schémas communaux d'eau et d'assainissement existants et appliquer les programmes travaux qui en découlent.

Assurer la mission du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) par du personnel Intercommunal.



Faire un recensement des chemins et sentiers en établissant un registre et une cartographie avec les repérages nécessaires en redéfinissant leurs assiettes.

Elaborer un programme pluriannuel d'entretien et de rénovation; ce programme intéressera les Chemins, les Mistres, les Gabres, les busages, les caniveaux, enfin tout ce qui concourt à la bonne circulation des personnes et à la bonne collecte des eaux de source et de ruissellement.

### **3 - 4 Bâtiments communaux**

Etablir une forte PRIORITE à l'Entretien et à la rénovation des bâtiments Communaux.

Mettre en place une organisation permettant l'intervention rapide des services municipaux.

Repenser leur utilisation dans le but de les recentrer sur l'intérêt communal.

### **3 - 5 organisation des services techniques et relations avec les entreprises de travaux**

Reconfigurer la MISSION et l'ORGANISATION des Services Techniques de la Commune pour une meilleure réponse aux exigences de la Population et une meilleure valorisation du Personnel dans leur travail de tous les jours.

Sensibiliser le Personnel Technique aux principes de Responsabilité, de Qualité et de Sécurité afin qu'il soit encouragé à montrer leur professionnalisme au service des habitants de Fayence.

## **4- SECURITE**

---

**4-1** Recentrer, pour sécuriser les biens et les personnes, les actions de la Police Municipale sur les pouvoirs de police du Maire et sur le maintien de relations permanentes et efficaces avec les Services de la Gendarmerie et les Pompiers.

**4-2** Mettre en place un contrat local de sécurité avec la collaboration de la Gendarmerie et des Pompiers, en consultant la Police Municipale, les Associations, les Commerces, les Entreprises de transports, etc.

**4-3** Etudier et mettre en œuvre une vraie politique de protection incendie en créant les pistes incendie, des zones coupe feux et des bornes incendie sur les endroits vulnérables, en coordination avec la Communauté de Communes.

**4-4** Supprimer les points noirs de la circulation des piétons et des bicyclettes en réalisant des trottoirs et des passages adaptés.

**4-5** Assurer le fonctionnement efficace des caméras de surveillance du parking P1 et étudier la pertinence d'une extension.

## **5 - SOCIAL**

---

**L'action sociale, au sein de la commune, est regroupée autour du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), que nous développerons et à qui nous donnerons les moyens nécessaires pour assurer pleinement sa mission.**

### **5 - 1 Les personnes âgées et/ou isolées**

Être à leur écoute, répondre à leurs attentes en développant les services de proximité.

Faciliter le maintien à domicile en aidant les organismes et associations intervenants.

Rompre l'isolement par la création de liens intergénérationnels.

Créer le transport à la demande en partenariat avec les acteurs privés.

Se préparer à répondre aux situations d'urgence (plan canicule, grand froid, transports d'urgences vers un centre de soin ...)

Aider le foyer logement à développer ses actions et animations (exemple : mise à disposition d'un véhicule adapté pour les sorties).

### **5 - 2 La famille**

Etablir les tarifs des services proposés par la commune en fonction du coefficient familial, ceci permettant un conventionnement par la CAF (centre aéré, périscolaire).

Être à l'écoute des familles en difficultés afin de les aider à résoudre leurs problèmes (enfant handicapé, personne à charge, etc.)

Faciliter l'intervention des divers acteurs sociaux en réorganisant le Relais Services Publics (CRAM, CPAM, CAF, MSA, etc.)

Identifier au plus tôt les futurs habitants afin de mieux les accueillir.

### **5 - 3 La petite et moyenne enfance**

Répondre à toutes les demandes d'accueil des enfants dès l'âge de 4 mois en augmentant la capacité d'accueil des structures existantes et en créant un relais d'assistantes maternelles (RAM).

Répondre toute l'année à toutes les demandes d'accueil du centre aéré (périscolaire, centre aéré, vacances scolaires.)

Aider les familles dans l'identification des difficultés de leurs enfants et les orienter vers les acteurs compétents.

### **5 - 4 La jeunesse**

Mettre en place un Conseil Municipal jeunes.

Créer un lieu de rencontres jeunes avec la mise à disposition d'un animateur.

Aider les jeunes dans la création et la mise en œuvre de leurs projets.

Faciliter l'obtention du permis de conduire en échange d'une mission à caractère d'intérêt public et intergénérationnel.

### **5 - 5 L'habitat**

Créer un office municipal du logement sous l'égide du CCAS.

Mettre en place un instrument d'évaluation des besoins.





Saisir toutes les opportunités pour augmenter le parc communal de logement et **Recréer un patrimoine foncier.**  
Accompagner les mesures de réhabilitation des logements vides du parc privé en vue de leur mise en location pour les actifs.

## 6- EDUCATION, SPORT, TOURISME, LOISIRS, CULTURE

### 6 - 1 Les écoles

Scolariser les enfants dès l'âge de deux ans et demi.

Réaliser l'extension de l'école maternelle.

Optimiser la prise en charge de l'enfant pendant la période périscolaire : matin, midi et soir.

Prendre en charge l'enfant dans le cadre d'un **contrat éducatif local** en partenariat avec les écoles, les associations culturelles et sportives.

Améliorer la qualité de la restauration scolaire en se tournant vers les producteurs locaux et la nourriture bio.

Signer des contrats cadres entre la mairie et les sociétés de transport pour les sorties scolaires.

Assurer régulièrement l'entretien des bâtiments communaux et le suivi du matériel mis à disposition.

Créer un parking en haut du parcours de santé.

### 6 - 2 Sport

Améliorer les relations entre la commune et les associations sportives, par une meilleure organisation au niveau de la mise à disposition de locaux et des aides financières.

Rechercher la mutualisation des éducateurs sportifs en élargissant leurs missions, dans leurs spécialités, par exemple aux écoles, au centre aéré, aux autres associations, etc.

Développer le sport loisir pour tous, exemple: création d'une " base nature " autour de l'aérodrome.

Etudier la possibilité de couverture de la piscine municipale afin de développer les activités aquatiques toute l'année.

Faire bénéficier les clubs et associations de l'accord cadre Mairie/Transporteurs.

### 6 - 3 Culture

Créer une véritable commission de la culture et de l'éducation avec les divers acteurs locaux, des représentants des écoles et des Elus.

Rendre la culture accessible à tous.

Créer un PASS culturel pour les jeunes.

Permettre le développement de la culture sous toutes ses formes

Mettre en cohérence les projets communaux avec ceux des autres communes.

Aider au développement des projets spécifiques culturels.

Etablir une gestion concertée de l'Espace Culturel avec les associations.

Rendre plus accessible l'Espace Culturel.

Création d'un cyber lieu en libre accès.

Créer une "*maison des langues* " ou une "*maison des cultures* " où s'exercerait l'apprentissage de différentes langues pour favoriser la rencontre et l'échange des cultures.

Etudier l'opportunité de créer une médiathèque, dans le cadre de l'intercommunalité.

Créer un comité de jumelage entre les pays.



### 6 - 4 Tourisme et loisirs

Instaurer une véritable dynamique en partenariat avec tous les acteurs locaux (hôteliers, restaurateurs, commerçants, ateliers d'arts, agriculteurs, viticulteurs, apiculteurs, oléiculteurs, etc.)

Assurer une activité touristique toute l'année.

Réfléchir à la création d'une aire d'accueil pour camping car, à une stratégie de développement du tourisme social.

## 7 – INTERCOMMUNALITE

Jouer un rôle véritablement moteur dans les propositions et les actions permettant à la Communauté de Communes de devenir véritablement efficace et profitable à l'ensemble des habitants du Pays de Fayence.

Rendre effectif le transfert des compétences, définir la ligne de partage entre ce qui relève des Communes et ce qui relève de la Communauté. Préciser le rôle et les missions des différentes instances : Communes, Communauté de Communes, Conseil Général, Conseil Régional, afin d'éviter les chevauchements de compétences qui nuisent à l'efficacité et aggravent les coûts.

Elaborer en priorité le SCOT (schéma de cohérence territoriale)

Mettre en chantier dès que possible le Projet de développement durable du Pays de Fayence qui définira les orientations et les objectifs à atteindre dans les dix ans à venir et pilotera, de manière souple et adaptable, les actions qui en découleront. Ce projet pourra se décliner en divers contrats et/ou schémas (Agenda 21 local, Schéma Intercommunal d'Organisation et de Développement Sanitaire et Social, Comité Intercommunal d'Action Sociale, Contrat Éducatif intercommunal, Plan Local de l'Habitat, schéma d'implantations commerciales, etc.).

Créer un centre de première urgence.

Veiller à ce qu'aucun grand projet structurant (programme, équipement, service...) ne soit conçu et mis en œuvre sans avoir fait l'objet d'une véritable concertation préalable.

Aider au regroupement des associations et des clubs sportifs au travers d'une maison intercommunale des associations et un office intercommunal du sport.

Porter le dossier de création d'un Lycée en Pays de Fayence.

Pour jouer ce rôle moteur, le Conseil Municipal de Fayence se dotera d'une délégation spécifique (4 délégués titulaires dont 1 attribué à la minorité et 2 suppléants) qui devra assurer la transversalité avec l'action communale et rendre compte au Conseil municipal ainsi qu'aux habitants de Fayence de l'exécution de son mandat.